Nations Unies S/2017/604



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2350 (2017), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre 2017; a créé la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une période initiale de six mois allant du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018; et a demandé qu'un rapport sur l'application de la résolution soit soumis dans les 90 jours. Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus depuis la publication mon précédent rapport du 16 mars 2017 (S/2017/223) et les progrès accomplis au sujet de la fermeture de la MINUSTAH et de la création de MINUJUSTH.

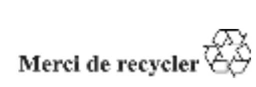
II. Évolution de la situation sur le terrain

A. Politique

2. Haïti a continué de faire des progrès en matière de consolidation de la démocratie et de la stabilité. Le 22 mars, après leur entérinement par le Parlement, le Premier Ministre haïtien, M Jack Guy Lafontant et son cabinet ministériel constitué de 18 membres, dont 5 femmes, ont pris leurs fonctions. Le 29 mars, le Président haïtien, Jovenel Moïse a présenté au nouveau Cabinet la feuille de route du Gouvernement axée sur les secteurs de la sécurité, de la justice, de l'énergie, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture et fondée sur la décentralisation en tant que stratégie visant à transformer et à moderniser l'État pour mieux répondre aux besoins de la population et des secteurs nationaux clefs.

3. Le 29 mars – trentième anniversaire de la Constitution de 1987 – la Chambre basse du Parlement a institué une commission spéciale chargée de faire un rapport sur son évaluation de la Constitution d'ici à janvier 2019. Peu après, le 10 avril, les pouvoirs exécutif et législatif ont adopté un programme législatif commun composé de 51 projets de loi tendant à améliorer le climat des affaires, à renforcer les fonctions de l'État et à assurer une meilleure planification urbaine et territoriale, en particulier en ce qui concerne la remise en état de l'environnement. Le programme comprend un projet de loi sur le rétablissement de la mobilisation des forces armées

17-11468 (F) 130717 130717





haïtiennes, que l'exécutif et le législatif estiment être une priorité compte tenu de la fermeture de la MINUSTAH.

4. Le 8 mai, les résultats définitifs des élections locales du 29 janvier 2017 annoncés par le Conseil électoral provisoire ont été publiés dans le Journal officiel avec neuf des 570 sections communales nécessitant un nouveau scrutin faute de candidats inscrits, à cause de la violence ou de résultats extrêmement serrés. Pour parachever la structure de gouvernance locale prévue dans la Constitution, des élections indirectes doivent à présent se tenir pour constituer les assemblées municipales et départementales et les conseils départementaux et interdépartementaux. Le 29 juin, le Conseil électoral provisoire a annoncé leur calendrier fixé entre le 1er juillet et le 26 septembre.

5. Le 17 mai, le Président Moïse a achevé ses 100 premiers jours au pouvoir. Parmi les importantes mesures prises durant cette période était son initiative phare, la Caravane du Changement, qui repose sur des visites mensuelles aux régions pour redynamiser les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et des transports, comme indiqué dans le programme du Gouvernement. Le 15 mai, en tant que première étape devant conduire à l'arrêt des subventions publiques, les prix des combustibles ont été relevés à l'issue de négociations avec les syndicats. Le 5 juin, à la suite de protestations organisées par les syndicats de travailleurs exigeant une augmentation du salaire minimum, le Gouvernement a reconstitué le Conseil supérieur des salaires, qui lui a soumis ses recommandations sur un nouveau barème des salaires minimaux le 7 juillet.

6. Le 6 juin, à la demande du Président Moïse, le Parlement a convoqué une session extraordinaire en vue de modifier le budget national pour l'exercice allant d'octobre 2016 à septembre 2017, approuvé par le Gouvernement le 2 juin. Le budget, somme toute modeste, adopté par le Parlement prévoit 75,91 milliards de gourdes (1,2 milliard de dollars) pour les opérations et 42,77 milliards de gourdes (680 millions de dollars) au titre des investissements, et vise à resserrer les dépenses du Gouvernement central, à maintenir la stabilité macroéconomique et à limiter le déficit budgétaire, actuellement estimé à 5,8 milliards de gourdes (93,7 millions de dollars) au titre de l'exercice budgétaire 2016/17, à un niveau viable. Les dépenses d'équipement destinées à stimuler la croissance restent limitées tandis que la Compagnie d'électricité appartenant à l'État continue de bénéficier de subventions. Malgré l'augmentation des crédits pour l'agriculture, l'environnement et l'éducation, les investissements dans ces secteurs de croissance restent faibles. La fragilité de la situation socioéconomique continue de rendre les ménages haïtiens plus vulnérables, ce qui touche particulièrement les filles et les femmes, dont les voix ont été largement absentes des processus politiques sur ces questions. Le 30 juin, le pouvoir exécutif a présenté le projet de budget pour l'exercice 2017/18 de la Chambre basse, correspondant à un montant total de 144,2 milliards de gourdes (2,3 milliards de dollars), soit un accroissement de 22,1 % par rapport à l'année précédente.

7. Avant la clôture de la première session ordinaire de l'année législative de 2017 le 8 mai, le Parlement a adopté une loi renforçant le Service national des sapeurs-pompiers et ratifié deux conventions internationales sur l'apatridie. Le Parlement a également voté pour modifier le projet de loi organique sur le Service du renseignement financier dans le cadre du renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, évitant ainsi les risques d'isolement financier par le Groupe d'action financière des Caraïbes.

B. Sécurité

8. Les tensions croissantes liées aux revendications socioéconomiques nonobstant, des indicateurs clefs, comme la criminalité et la contestation civile, sont restés dans les limites des paramètres statistiques historiquement établis. Le retrait en cours des composantes militaire et de police de la MINUSTAH, notamment la fermeture des bases militaires situées dans les départements du Nord et Cité Soleil et le transfert progressif des tâches de sécurité à la Police nationale haïtienne, n'ont pas eu d'incidence sur la situation globale en matière de sécurité.

9. Les statistiques sur la criminalité recueillies par la Police nationale et la MINUSTAH pour la période allant du 1er mars au 30 juin 2017 indiquent une légère augmentation, avec 356 homicides signalés, contre 345 pendant la même période de l'année précédente. Près de 78 % des homicides (278) restent concentrés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince. Sept agents de la Police nationale ont été tués, contre 10 au cours de la même période en 2016. Les cas d'enlèvement sont tombés à neuf contre 19 toujours au cours de la même période en 2016, et les cas de viol à 188 contre 196. Toutefois, comme je l'ai souligné dans mon rapport précédent, les preuves du sous-signalement abondaient et la culture de l'impunité restait généralisée, en particulier dans les cas de violence sexuelle et sexiste.

10. Au total, 288 manifestations publiques ont été recensées, dont 75 (26 %) se sont accompagnées d'actes de violence d'intensité variable, allant de la mise en place de barrages routiers et de jets de pierres à des attaques contre des policiers et à des fusillades. Cela représente un recul par rapport aux 382 incidents dont 117 (31 %) violents, signalés au cours de la même période en 2016. La zone métropolitaine de Port-au-Prince a enregistré 44 % de ces incidents, suivis par les autres zones du Département de l'Ouest (20 %). Sur les 288 incidents, environ 93 % ont fait intervenir moins de 1 000 personnes, et aucune manifestation n'en a rassemblé plus de 3 000. La plupart de ces manifestations ont été provoquées par des revendications socioéconomiques, dans le domaine de l'éducation, de la santé, du travail et du coût de la vie, et par des griefs liés aux dégâts causés par les fortes pluies.

11. Le 7 avril, une attaque contre le convoi présidentiel a été signalée à l'Arcahaie (Département de l'Ouest). Bien qu'elle n'ait fait aucune victime, les circonstances précises qui l'ont entourée n'ont jusqu'ici pas été élucidées par une enquête en cours de la Police nationale. L'incident a suscité un sentiment d'insécurité croissante. Le 13 mai, le Secrétaire d'État à la sécurité publique, Jeantel Joseph, qui se trouvait également à la tête du parti « Consortium » du sénateur élu Guy Philippe, a été remplacé par Léon Ronsard Saint-Cyr, ancien Ministre de l'intérieur et de la gouvernance locale. Guy Phillipe purge actuellement une peine d'emprisonnement de neuf ans aux États-Unis d'Amérique pour trafic de drogues et blanchiment d'argent.

12. La composante police de la Mission a continué à apporter un soutien opérationnel à la Police nationale en établissant 2 624s postes de contrôle communs temporaires, en effectuant 2 825 patrouilles pédestres, 19 864 patrouilles motorisées et en menant 296 opérations conjointes, dont 163 dans la région de Port-au-Prince. La composante militaire a conduit 4 046 opérations, dont 163 patrouilles effectuées en collaboration avec des éléments la Police nationale et de la composante police de la MINUSTAH.

C. Police nationale d'Haïti

13. La Police nationale haïtienne a continué de renforcer ses capacités en assurant la sécurité et l'ordre public dans l'ensemble du pays. La vingt-septième promotion, comptant 946 nouveaux agents de police, dont 80 femmes, est sortie le 27 mars, ce qui a porté les effectifs à environ 14 000 policiers, dont 1 301, soit 9 %, sont des femmes. Le rapport police/population est passé à 1,3 policier pour 1 000 habitants. Les diplômés sont principalement affectés au renforcement des unités spécialisées et à la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et déployés dans divers départements, pour garantir une intervention rapide dans les zones sensibles. Le 21 mai, la vingt-huitième promotion de 1 042 élèves, dont 129 femmes, a commencé à suivre sa formation;; sa sortie prévue d'ici à décembre, permettra à la Police nationale haïtienne de se doter d'un effectif total supérieur au nombre de 15 000 agents qu'elle s'était fixée comme objectif. L'infrastructure de la Police nationale demeure une priorité, avec l'achèvement de 13 nouveaux projets, financés par des projets à effet rapide de la MINUSTAH et des donateurs bilatéraux.

14. Le projet de Plan de développement stratégique de la Police nationale haïtienne pour la période 2017-2021 a été mené à bien avec l'appui de la MINUSTAH, à l'issue de consultations avec les parties prenantes nationales et internationales. Le plan, qui définit les objectifs de renforcement des institutions à long terme, a été présenté au Président et au Premier Ministre le 28 juin et par la suite adopté par ce dernier en sa qualité de Président du Conseil supérieur de la police nationale, le 5 juillet.

D. État de droit et droits de l'homme

15. Des progrès modestes ont été enregistrés au cours de la période considérée dans le fonctionnement des institutions judiciaires et dans l'administration de la justice, avec des nominations clefs à la Cour suprême en attendant que des mesures soient prises par le Parlement et le pouvoir exécutif. Une grève déclenchée en avril par le syndicat des fonctionnaires de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif en a paralysé les activités.

16. Au nombre des aspects positifs, il est à relever que le 25 avril, le projet de code pénal et le projet de code de procédure pénale ont été soumis au Parlement par le pouvoir exécutif, tandis qu'une commission a introduit un projet de loi sur l'aide judiciaire au Ministère de la Justice et de la sécurité publique le 11 mai. Des progrès ont été constatés dans la lutte contre la détention préventive prolongée, grâce à la création d'un processus de gestion des dossiers en temps réel au tribunal de première instance de Port-au-Prince, ce qui a permis de clore 126 affaires. Par le biais de la commission de la justice pénale, la MINUSTAH a aidé à mettre au point des outils de suivi mensuel des affaires et des indicateurs de performance pour les juges d'instruction, qui ont accéléré la réalisation de 257 enquêtes préliminaires à Port-au-Prince et 139 à Cap Haïtien, contre 400 et 250, respectivement, pour l'ensemble de 2016.

17. La détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale ont continué de susciter de graves inquiétudes sur plan des droits de l'homme. Le 19 mai, les prisons haïtiennes comptaient 10 512 détenus, dont 349 femmes, 240 mineurs et 15 mineures; 71 % étaient en attente de jugement, ce qui ne reflète pas une baisse depuis la parution de mon précédent rapport. La publication du premier rapport de la Commission présidentielle spéciale sur les conditions carcérales, créée en février, était attendue, tandis que les décès en détention avaient encore augmenté, passant à 115 au 30 mai, contre 113 signalés pour l'ensemble de l'année 2016.

18. Une équipe d'experts internationaux a examiné un projet de loi pénitentiaire visant à moderniser la gestion de la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre du programme intérimaire conjointement mené par la MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement sur l'état de droit. La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif a également bénéficié d'un appui au titre de l'examen de son organisation et de son fonctionnement, en vue d'aider à mieux lutter contre l'impunité et le détournement de fonds publics. Un forum a été organisé avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti, en tant qu'élément de la transition vers des acteurs locaux, pour se pencher sur la question de l'instauration de partenariats public-privé avec les entreprises, en vue de faciliter la réinsertion des détenus libérés.

19. Les activités de lutte contre la violence communautaire touchant 87 711 bénéficiaires par le biais de 31 projets d'un montant total de 5 millions de dollars se poursuivaient, tandis que 37 projets d'un montant total de 6,5 millions de dollars touchant 53 766 bénéficiaires s'achevaient. Les projets portaient essentiellement sur la formation professionnelle, les infrastructures à forte intensité de travail, la violence sexuelle et sexiste, l'assistance juridique et des questions connexes.

20. La MINUSTAH a continué de prôner des enquêtes plus systématiques sur l'usage de la force et des armes à feu par les agents de la Police nationale. Les organisations de la société civile, notamment la Fédération internationale des droits de l'homme, a appelé le Gouvernement à accorder la priorité à la lutte contre l'impunité pour les crimes graves du passé, insistant sur l'ouverture du procès pour crimes commis sous l'ancien Président Jean-Claude Duvalier, après des années d'inaction judiciaire, à la suite de la décision rendue par une cour d'appel en février 2014. S'il est adopté, un projet de loi contre la diffamation, voté par le Sénat en mars et qui attend d'être promulgué par la Chambre basse, pourrait compromettre la liberté d'expression en violation des obligations internationales d'Haïti.

21. Le mandat de l'Expert indépendant du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Haïti a expiré en mars 2017 et n'a pas été renouvelé par le Conseil. Sourd aux appels répétés de ma Représentante spéciale, de l'Expert indépendant et des organisations de la société civile, le Gouvernement n'a toujours pas confié la responsabilité de la protection des droits de l'homme à un ministère particulier. Le mandat du Médiateur, défenseur indépendant des droits de l'homme, s'est achevé en septembre 2016, sans remplacement nommé à ce jour, malgré certains progrès réalisés dans le processus de recrutement depuis son lancement en février 2017. La MINUSTAH a publié son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en Haïti le 3 juillet 2017, lequel couvre la période allant de juillet 2015 à décembre 2016. Le rapport mettait l'accent sur un nombre élevé d'arrestations arbitraires, de traitements cruels et inhumains dans les centres de détention et l'absence de responsabilité qui enhardit l'impunité.

E. Action humanitaire et développement

22. En mars, une mission de l'Équipe de haut niveau pour la mise en œuvre du programme de transformation du Comité permanent interorganisations du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence a examiné l'efficacité de l'intervention humanitaire en Haïti. La mission a formulé des recommandations à l'équipe de pays pour l'action humanitaire et au Gouvernement sur la manière d'améliorer l'efficacité du dispositif humanitaire en place, de renforcer la coordination entre les acteurs humanitaires et de développement et d'élaborer une approche plus stratégique de la protection. Au 19 mai, 2,35 millions de personnes en Haïti étaient en situation d'insécurité alimentaire grave et avaient besoin d'une

assistance immédiate, tandis que plus de 143 110 étaient estimées souffrir de malnutrition aiguë. Depuis le passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016, 1 273 ménages, soit 4 200 personnes sont toujours hébergées dans des abris temporaires. La communauté humanitaire engage le Gouvernement à élaborer une stratégie visant à aider les personnes touchées à quitter ces centres dans des conditions de sécurité et de manière volontaire. Dans les départements les plus touchés de la Grand'Anse, les Nippes et le Sud, les faibles niveaux de financement ont empêché l'intensification de l'intervention humanitaire axée sur la nourriture, le logement, la santé et les besoins de protection. Les pertes de récoltes atteignant 80 à 100 % dans les zones rurales, l'insécurité alimentaire risque de s'accentuer dans les mois à venir si des mesures urgentes ne sont pas prises pour relancer l'agriculture à la mi-novembre.

23. Au 31 mai 2017, l'Organisation internationale pour les migrations avait enregistré 192 685 personnes revenues de la République dominicaine depuis juin 2015. Ceux qui arrivent en Haïti demeurent dans une situation de vulnérabilité due à l'insuffisance des capacités d'accueil des autorités haïtiennes et à l'absence de possibilités de réinsertion. Ce groupe continuera probablement d'avoir besoin d'assistance dans un avenir prévisible, notamment en ce qui concerne la détermination de leur statut juridique. La coordination entre les équipes de pays des Nations Unies en Haïti et la République dominicaine a permis de répondre efficacement aux besoins des personnes touchées ainsi que de préparer et planifier des interventions d'urgence. Depuis le tremblement de terre de 2010, 46 691 personnes sont toujours déplacées dans 31 camps sans accès à des solutions durables.

24. Au 10 juin 2017, 7 113 cas suspects de choléra et 83 décès connexes avaient été signalés, par rapport aux 18 486 cas suspects et 173 décès enregistrés pour la même période en 2016. Comme indiqué dans le deuxième rapport sur la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti (A/71/895), l'intensification de la lutte contre le choléra, par le biais d'un déploiement rapide des équipes mobiles et notamment d'une campagne de vaccination en faveur de plus de 800 000 personnes, pour la plupart dans les zones touchées par le cyclone, a entraîné une baisse importante du nombre de cas suspects de choléra. L'obtention du financement nécessaire pour appuyer les efforts constants déployés par le Gouvernement et ses partenaires internationaux pour contenir et éradiquer le choléra sera indispensable au maintien des progrès réalisés jusqu'à présent en 2017.

25. Au cours de la période considérée, plus de 86 000 personnes vivant avec le VIH, dont 62 % de femmes, ont reçu des médicaments antirétroviraux. Avec le soutien de l'ONU, le Ministère de la santé a réalisé une enquête à l'échelle nationale pour aider à éliminer la stigmatisation et la discrimination à l'égard du VIH et à poursuivre les efforts visant à stopper la transmission du virus de la mère à l'enfant d'ici à 2020.

26. La faiblesse des cours internationaux du pétrole a entravé l'octroi de financement à des conditions libérales en vertu de l'accord Petrocaribe, tandis que l'investissement public a reculé de 20 % et que l'investissement privé est resté lent. En raison des récentes interventions sur le marché des changes par la Banque centrale haïtienne et d'une augmentation des envois de fonds, la gourde haïtienne s'était appréciée, croissant en valeur de 70 à 63,7 par rapport au dollar des États-Unis au 26 juin 2017. Les mesures annoncées au début de l'année budgétaire visant à renforcer la capacité des institutions de l'État d'appliquer la politique fiscale en vigueur et de stimuler les recettes n'ont pas été pleinement mises en œuvre. La médiocrité des résultats financiers de la Compagnie d'électricité appartenant à l'État et le retard survenu dans la décision d'appliquer le mécanisme d'ajustement

automatique des prix des carburants ont continué de resserrer l'enveloppe des ressources publiques. Le déficit budgétaire, toutefois, devrait être d'environ 2,5 % du produit intérieur brut d'ici à la fin de l'exercice budgétaire en cours, contre 5 % initialement prévu, ce qui est imputable à une diminution des dépenses liées aux activités de relèvement et de reconstruction après le cyclone.

27. En mai, le Groupe consultatif *ad hoc* du Conseil économique et social sur Haïti a, lors de sa visite annuelle, étudié les moyens de renforcer le partenariat entre le Gouvernement et la communauté internationale à l'appui du redressement économique et du développement. L'équipe de pays des Nations Unies a rencontré des représentants du Gouvernement et des représentants de la société civile pour valider le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2021 avant sa signature le 30 juin 2017. Des discussions avec le Premier Ministre sur l'appui des Nations Unies aux priorités de développement du Gouvernement se poursuivent, à l'issue d'une réunion tenue le 2 mai avec l'équipe de pays.

28. Au 22 mai, la MINUSTAH avait décaissé 2 994 873,54 dollars des 3 millions de dollars des États-Unis alloués aux projets à effet rapide au titre du budget de l'exercice 2016/2017, exécutant 57 des 60 projets prévus, dont avaient bénéficié 2 000 569 personnes, y compris 1 040 296 femmes. Les projets portaient essentiellement sur l'état de droit, la bonne gouvernance, l'infrastructure publique et l'approvisionnement en eau potable pour prévenir les maladies d'origine hydrique, notamment le choléra.

III. Transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

A. Planification du retrait de la Mission

29. En application de la résolution 2350 (2017), la MINUSTAH a engagé un plan de retrait global s'étendant aux composantes militaire, police et civile, l'objectif étant le retrait complet de 2 370 hommes et la réduction de la composante police dans la limite des effectifs autorisés pour la MINUJUSTH, avec, en parallèle, la réduction sensible des effectifs et de l'empreinte géographique de la Mission avant sa fermeture le 15 octobre. Tout au long du processus de retrait, mon Représentant spécial et d'autres membres de l'équipe de direction de la MINUSTAH ont mené des consultations avec le Gouvernement à tous les niveaux, y compris le Président et le Premier Ministre, pour assurer un transfert progressif des tâches aux autorités haïtiennes, le cas échéant.

1. Composante militaire

30. Après l'adoption de la résolution 2350 (2017), la MINUSTAH a lancé la première phase du retrait progressif de sa composante militaire. Ainsi, le 15 avril, l'unite d'aviation chilienne, le bataillon chilien et le bataillon conjoint uruguayen et péruvien ont mis fin à leurs opérations dans le nord d'Haïti, les troupes brésiliennes assurant la sécurité des camps évacués. Certaines tâches essentielles, notamment l'analyse des conditions de sécurité et les patrouilles dans les zones sensibles ont été progressivement transférées à la Police nationale, appuyée par la police de la MINUSTAH. Le 15 juin, la composante militaire a définitivement transféré à la Police nationale les tâches relatives à la sécurité dans la commune sensible de Cité Soleil de Port-au-Prince, en coordination étroite avec la composante police de la MINUSTAH. Avant le transfert, les trois forces avaient doublé le nombre de leurs patrouilles conjointes dans la zone.

31. Par la suite, le 10 juin, le contingent guatémaltèque a cessé ses opérations et le 15 juillet, ce sera le tour du contingent philippin. Le rapatriement complet de ces contingents est prévu respectivement pour juillet et août. Entre le 15 avril et le 30 juin, les unités du génie de la composante militaire ont préparé la fermeture de neuf des 65 camps de la MINUSTAH puis les ont remis à la disposition du Gouvernement et des propriétaires privés.

32. Au 10 juillet, la MINUSTAH avait retiré au total 956 membres du personnel militaire, ramenant les effectifs de la composante à 1 413 personnes, principalement en poste à Port-au-Prince. Le reste des troupes, à savoir un bataillon d'infanterie, deux compagnies du génie, les unités médicale et aérienne, ainsi qu'un quartier général de la Force, se consacreront essentiellement à la fermeture des camps et continueront de mener parallèlement des patrouilles de longue distance et des interventions rapides sur toute l'étendue du territoire, si nécessaire. Le retrait définitif de la composante militaire commencera le 15 août avec la fin des opérations de l'hôpital militaire argentin, suivie, le 1er septembre, de celle des contingents brésiliens, de la compagnie du génie paraguayenne et de l'unité aérienne bangladeshi. Le quartier général de la Force restera opérationnel après le rapatriement des derniers contingents, prévue du 1er au 5 octobre, jusqu'au dernier jour du mandat de la MINUSTAH.

2. Composante police

33. Les dirigeants de la MINUSTAH ont mené des consultations étroites avec le Gouvernement et les responsables de haut niveau de la Police nationale pour s'assurer de la mise en place de mesures de sécurité appropriées, en particulier dans les zones géographiques et d'intervention d'où se retirent les contingents et la police de la Mission. De nouvelles dispositions sont prises notamment pour la planification stratégique du déploiement des nouveaux diplômés de la vingt-septième promotion de la Police nationale haïtienne et de ses unités antiémeutes dans les régions du pays sujettes à la criminalité et à l'instabilité.

34. Prenant en compte les principaux objectifs du plan stratégique pour la période 2017-2021 de la Police nationale haïtienne, la MINUSTAH a déterminé, sur la base d'un état des lieux, les zones d'où devra se désengager la police des Nations Unies et où la Police nationale sera amenée à jouer un rôle actif avec l'appui continu des partenaires internationaux, notamment de l'équipe de pays des Nations Unies. Ce rôle fait actuellement l'objet d'une expérience pilote au nord d'Haïti, dans le cadre d'un modèle de coïmplantation où des membres de la police de la MINUSTAH de rang élevé travaillent avec leurs homologues de la Police nationale, en leur offrant appui opérationnel, conseils et encadrement pratiques et en leur transmettant directement des compétences et des capacités afin d'assurer la viabilité à long terme de la démarche. Une analyse des enseignements tirés qui sera menée conjointement avec la Police nationale pour mieux définir la démarche sur la base des premiers résultats obtenus, permettra de mettre en œuvre le modèle dans 17 bureaux régionaux et à Port-au-Prince relevant de la MINUJUSTH.

35. La réduction de 11 à sept unités de police constituées et de 951 à 295 policiers ayant commencé, la MINUSTAH a rapatrié une unité de police constituée bangladeshi de 125 éléments et 116 policiers au cours de la période considérée, ramenant les effectifs à 1 527 membres des unités de police constituée et 635 policiers. En outre, 19 des 43 sites de coïmplantation de la police ont été fermés. Les 474 autres membres du personnel des trois unités de police constituée du Pakistan, de la Jordanie 1 et de l'Inde 3 seront rapatriés à la mi-août, et il sera mis fin aux services des 340 policiers restants entre juillet et octobre.

3. Composante civile

36. Sur la base des fonctions essentielles et des capacités minimales qu'exige le recentrage du mandat de la MINUSTAH lors de son retrait, un plan mensuel de réduction des effectifs de la composante civile a été élaboré. Il préserve les volets essentiels du mandat qui sera assigné à la MINUJUSTH et qui est axé sur les fonctions de bons offices, l'état de droit, les droits de l'homme et l'appui à la formation de la police, ainsi que les capacités d'appui suffisantes pour faciliter la fermeture et la liquidation de la MINUSTAH. Le 30 juin, il a été mis fin aux fonctions de 317 des 1 346 membres du personnel civil de la MINUSTAH. De nouvelles réductions de personnel civil seront effectuées chaque mois de juillet au 30 septembre, date à laquelle il y aura encore 614 membres du personnel dont les fonctions cesseront le 15 octobre au plus tard.

37. L'empreinte géographique de la Mission a été sensiblement réduite en raison de la fin des opérations des deux bureaux régionaux du Cap-Haïtien et des Cayes le 30 juin et de la cessation connexe des fonctions civiles au niveau départemental. En outre, 26 des 65 sites de la Mission qu'il était prévu de fermer, dont quatre camps militaires et de police et 19 coïmplantations de la police, ont été fermés. Tous ces sites sont fermés conformément aux directives de l'ONU en matière de gestion de l'environnement. En application des règles et règlements internes, un plan de cession des actifs a été établi, classant les actifs de la MINUSTAH en cinq catégories de cession, dont le redéploiement vers d'autres missions, la vente de matériel à l'équipe de pays des Nations Unies ou l'octroi de dons en faveur du relèvement du pays.

38. La MINUSTAH aide le personnel recruté sur le plan national à trouver un emploi après la cessation de service. Elle a organisé à cet égard, le 28 juin, un salon de l'emploi auquel ont participé des acteurs des secteurs public et privé, des missions diplomatiques et des organisations internationales. Elle organise également des ateliers de renforcement des capacités ciblés, par exemple sur la promotion de l'esprit d'entreprise.

B. Plan commun de transition conjoint de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïtiet de l'équipe de pays des Nations Unies

39. Parallèlement au retrait de la Mission, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis définitivement au point et adopté un plan commun de transition. Guidé par la résolution 2350 (2017) et faisant fond sur une évaluation des capacités institutionnelles, une analyse des risques et les travaux menés au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan de transition se veut le fruit d'un vaste processus de planification qui a commencé en 2014/15 avec la création de groupes thématiques conjoints dans lesquels la MINUSTAH et l'équipe de pays ont défini des objectifs communs dans les domaines de l'état de droit, du développement de la police, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la gouvernance. Le plan identifie les besoins et les objectifs prioritaires d'Haïti en matière de stabilisation et, par conséquent, les domaines dans lesquels l'ONU doit continuer de s'investir ainsi que ceux desquels se désengage la MINUSTAH. Dans le domaine de la consolidation de la paix, il met en évidence de façon détaillée les principales lacunes qui résultent du retrait de la MINUSTAH et qui nécessitent son appui continu, ainsi que celui de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté des donateurs.

40. Les domaines d'activité où l'on observe un début de désengagement progressif des opérations de maintien de la paix à Haïti sont :la gouvernance au niveau

infranational, notamment l'appui aux organes décentralisés et aux administrations locales, l'appui aux opérations électorales, la gestion des frontières, l'aide à la rédaction de textes législatifs et le renforcement des capacités, la formation des autorités nationales sur les questions de protection de l'enfance, la justice pour mineurs, et les activités de police comme le contrôle de la circulation, les patrouilles maritimes, la lutte contre les enlèvements et séquestrations, la vérification des antécédents, la protection civile et la protection rapprochée. Les progrès accomplis à ce jour dans ces domaines ne pourront se consolider que grâce à une action forte des gouvernements et au soutien accru des partenaires internationaux, y compris de l'équipe de pays des Nations Unies.

41. Le plan prévoit également une stratégie de communication publique qui a été suivie de manière systématique tout au long de la période considérée, avec la participation des grands médias et les efforts d'information et de mobilisation déployés par mon Représentant spécial et les hauts responsables de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Une action de sensibilisation à la fermeture de la MINUSTAH et à la transition vers une nouvelle forme de présence de l'Organisation des Nations Unies à Haïti, à savoir la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies, sera de la plus haute importance au cours de la prochaine période considérée.

IV. Planification de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

A. Vue d'ensemble et objectifs stratégiques

42. La planification de la création de la MINUJUSTH, conformément au mandat défini par la résolution 2350 (2017), est bien engagée, sous les auspices d'une équipe haïtienne de planification basée à New York. L'équipe de planification continuera de jouer le rôle de préparation de la MINUJUSTH qui lui est assigné par la résolution, jusqu'à la nomination des premiers responsables de la Mission. Outre un certain nombre de visites d'évaluation effectuées à Haïti depuis l'adoption de la résolution pour régler différents aspects de la planification, la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises s'est rendue à Haïti du 8 au 22 mai pour aider la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies à définir leurs priorités et leurs objectifs dans le domaine de l'état de droit, et contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'appui à la transition vers des acteurs de développement. La Cellule mondiale a mené son évaluation en coopération étroite avec le Gouvernement haïtien, qui a désigné trois hauts fonctionnaires de la Police nationale haïtienne, du Ministère de la justice et de la sécurité publique et de la Direction de l'administration pénitentiaire pour en assurer la coprésidence.

43. Le lien entre les problèmes chroniques de stabilité, d'une part, et les problèmes relatifs à l'état de droit et aux droits de l'homme, de l'autre, mis en évidence par la Mission d'évaluation stratégique en février et par la Cellule mondiale après sa visite en mai, a constitué le principal point de départ de la planification de la MINUJUSTH dans les trois domaines clefs de son mandat : justice et système pénitentiaire, développement de la police et droits de l'homme. Forte des acquis de la MINUSTAH, la MINUJUSTH s'emploiera à pallier les insuffisances résiduelles des systèmes judiciaire et pénitentiaire qui continuent de pâtir d'une politisation chronique, du manque de transparence, d'un accès limité des citoyens à la justice et de taux élevés de prolongation de détention provisoire, et qui alimentent dans l'opinion publique l'idée que les problèmes se résolvent mieux par la violence et la corruption que par le droit. La MINUJUSTH s'attellera à renforcer

les capacités administratives et opérationnelles de la Police nationale haïtienne et veillera à ce qu'elle se conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment pour ce qui est du recours à la force et de l'arrestation ainsi que de la détention, de sorte qu'elle puisse progressivement, et de façon autonome, assumer la responsabilité d'assurer la sécurité et la protection effective de la population partout dans le pays, notamment contre la violence sexuelle et sexiste. La MINUJUSTH cherchera également à renforcer les capacités des organisations de la société civile et des institutions nationales chargées de surveiller, de manière indépendante, les violations des droits de l'homme et luttera aussi contre l'impunité, pour que les institutions de contrôle jouent un rôle plus efficace de gendarme de la Constitution.

44. Sachant qu'elle a un mandat de deux ans, la MINUJUSTH articulera ses interventions et leur donnera la priorité autour de deux grands objectifs stratégiques : asseoir le principe de responsabilité et veiller à ce que les institutions compétentes respectent les droits de l'homme; et rendre les institutions compétentes plus professionnelles et plus efficaces. Dans ce cadre, des critères appropriés, établis sur la base d'une évaluation réaliste des réalisations escomptées par la MINUJUSTH à la fin de 2019, seront présentés dans mon rapport initial au Conseil de sécurité après l'entrée en vigueur du mandat de la Mission. La MINUJUSTH aura pour autre objectif stratégique clef de contribuer, grâce à un appui opérationnel à la Police nationale haïtienne, au maintien d'un environnement sûr et sécurisé après le retrait de la composante militaire de la MINUSTAH. Par ailleurs, dans le cadre de ses interventions, elle accompagnera la stratégie de sortie de la MINUSTAH, en transférant progressivement ses propres fonctions aux institutions locales, si nécessaire, et renforcera les capacités et les ressources de l'équipe de pays des Nations Unies dans la réponse qu'elle apporte aux besoins résiduels du pays dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme. L'élaboration, par la MINUJUSTH et l'équipe de pays, d'un nouveau programme conjoint qui s'inspire de plans nationaux, permettra d'avoir une vision à plus long terme et de s'offrir un moyen de coopérer plus étroitement et d'assurer la transition, ainsi qu'un moyen de mobiliser des ressources pour favoriser une participation plus grande de partenaires n'intervenant pas dans le domaine du maintien de la paix.

45. D'ici à la fin de son mandat, la MINUJUSTH visera en définitive à accroître sensiblement la confiance de tous les secteurs de la société dans les principes de l'état de droit et des contrôles et contrepoids institutionnels qu'exige la démocratie, de sorte que tous les Haïtiens puissent y adhérer largement et y reconnaissent des ressorts importants de la stabilité à plus long terme et du développement économique. Il est également prévu que d'ici à fin 2019, la MINUJUSTH ait assuré, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires bilatéraux, un transfert sans heurt des tâches résiduelles de maintien de la paix dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme, dans le cadre d'un engagement à plus long terme de l'Organisation des Nations Unies dans la consolidation de la paix et la promotion du développement dans le pays.

B. Opérations

46. Dans le cadre de son mandat, la MINUJUSTH appuiera et renforcera les mécanismes de responsabilisation et de contrôle du secteur de la justice, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'Unité des inspections du Ministère de la justice, pour que ces organes s'acquittent plus efficacement de leurs fonctions principales, à savoir formuler des recommandations sur la nomination des juges et des procureurs et la prolongation de leurs charges, et les obliger à rendre des comptes en cas d'incompétence, de comportement répréhensible ou de violations des droits de

l'homme. La MINUJUSTH contribuera également à promouvoir la conduite à terme des principaux processus de réforme législative, en particulier ceux qui sous-tendent le fonctionnement du système de justice pénale (Code pénal et Code de procédure pénale, loi relative à l'assistance judiciaire, droit pénitentiaire), le renforcement du fonctionnement des institutions (examen du cadre juridique des opérations électorales) et la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste (loi sur l'égalité des sexes, loi sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes). Pour ce qui est de l'amélioration des modèles de juridictions mis en place par la MINUSTAH, la MINUJUSTH organisera des sessions spéciales de renforcement des capacités et d'appui consultatif pour favoriser le bon fonctionnement de la police, des institutions pénitentiaires, de défense et de justice pénales dans une juridiction donnée, l'accent étant mis sur le renforcement de l'appropriation nationale haïtienne. Il faut espérer que les résultats positifs obtenus dans cette juridiction serviront de catalyseur pour procéder à des améliorations dans d'autres juridictions à travers le pays, l'objectif étant de diminuer sensiblement le pourcentage de criminels suspects placés en détention provisoire pendant plus de deux ans, ainsi que le nombre de suspects détenus dans les cellules de la police pendant plus de 48 heures, en violation de la loi haïtienne.

47. Les spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUJUSTH, y compris le personnel fourni par le Gouvernement, assureront le transfert des compétences techniques aux hauts fonctionnaires de la Direction de l'administration pénitentiaire et leur encadrement, en les aidant à établir la certification de 9 des 19 prisons haïtiennes et à garantir ainsi qu'elles peuvent fonctionner sans l'appui à plein temps de la MINUJUSTH ou d'autres institutions internationales. La MINUJUSTH fournira un appui ciblé à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la mise en œuvre de son plan de développement stratégique pour la période 2017-2021 dans les domaines suivants : développement organisationnel, sécurité et amélioration des conditions de détention, administration et gestion soucieuses de l'égalité des sexes, et réadaptation et réinsertion des détenus, notamment en la rendant plus autonome dans la gestion de son budget. La MINUJUSTH aidera également la Direction de l'administration pénitentiaire à élaborer et à mettre en œuvre, en coordination avec les responsables de la Police nationale haïtienne, une feuille de route ciblée de recrutement et de formation pour porter le nombre de ses agents de 1 649 aujourd'hui à 2 349 en 2021, avec 33 % de femmes.

48. La composante droits de l'homme de la MINUJUSTH, outre qu'elle coopérera avec d'autres composantes pour renforcer les structures nationales de responsabilisation dans le domaine de l'état de droit, fera porter l'essentiel de son action sur le renforcement des capacités de l'institution nationale de défense des droits de l'homme, le Bureau du Médiateur (l'Office de la protection du citoyen), afin qu'elle fonctionne comme un mécanisme de responsabilisation fiable en matière de droits de l'homme au service de toutes les institutions de l'État. Elle aidera le Médiateur à enquêter de manière efficace et indépendante sur les violations systématiques des droits de l'homme et à s'acquitter de ses fonctions d'établissement de rapports publics, afin de promouvoir et de protéger les droits de tous les citoyens haïtiens, y compris les droits des femmes, le principe de non-discrimination et l'égalité. La MINUJUSTH fournira une assistance technique et un appui aux organisations de la société civile en matière de sensibilisation et d'établissement de rapports à l'intention des mécanismes des droits de l'homme, et elle encouragera l'adoption d'un plan d'action pour la mise en œuvre par le Gouvernement des recommandations formulées par ces mécanismes, notamment celles qui visent à lutter contre l'impunité des administrations antérieures.

49. La MINUJUSTH continuera à mettre l'accent sur le développement institutionnel et professionnel de la Police nationale haïtienne, dans le cadre du plan de développement stratégique pour la période 2017-2021 de cette dernière. S'appuyant sur un certain nombre de priorités essentielles, la Mission mettra à disposition des experts pour offrir aux cadres moyens et supérieurs de la Police nationale des services de mentorat et de conseils stratégiques sur le leadership, des compétences techniques en matière d'enquête, des formations à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Des experts civils spécialisés dans le renforcement des capacités de l'administration de la police fourniront également des services de mentorat et d'assistance, notamment dans les domaines ci-après : réforme, restructuration, planification, ressources humaines, information, gestion des installations, transport, logistique, génie, télécommunications, finances et budget. D'autres activités porteront essentiellement, d'une part, sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de police de proximité, afin que la Police nationale suscite une plus grande confiance auprès des communautés locales, d'autre part, sur des programmes de formation destinés à prévenir les arrestations illégales ou arbitraires, la détention ou l'emploi excessif de la force. De plus, la MINUJUSTH s'emploiera à rendre plus efficace le mécanisme de responsabilisation de la Police nationale haïtienne, son Inspection générale, afin d'étendre son autorité au-delà de Port-au-Prince et d'assurer le traitement rapide des violations des droits de l'homme et des cas de faute professionnelle, lorsque des mesures disciplinaires ou autres mesures judiciaires s'imposent.

50. Les sept unités de police constituées que conserve la MINUJUSTH continueront de fournir un appui opérationnel à la Police nationale haïtienne dans le domaine du maintien de l'ordre sur toute l'étendue du territoire, notamment pour la protection des civils, dans les limites de leurs capacités. Cet appui sera essentiel dans certaines zones situées hors de la capitale, où la Police nationale n'est guère présente, et la MINUJUSTH veillera à disposer des moyens nécessaires pour l'apporter rapidement. Les unités de police constituées mèneront des patrouilles conjointes sur le terrain avec la Police nationale haïtienne, afin de rendre cette dernière plus visible, d'en faire une force de dissuasion de la criminalité et de susciter une plus grande confiance auprès de la population. Les patrouilles et les opérations conjointes devraient également contribué à améliorer concrètement les compétences des agents de la Police nationale en matière de protection des civils contre les menaces de violence physique. L'appui opérationnel qui lui sera fourni visera à faciliter un transfert progressif à la Police nationale de la pleine responsabilité des tâches relatives à la sécurité, parallèlement à son renforcement graduel et à la préservation des acquis en matière de sécurité dans le pays.

51. La MINUJUSTH mettra en œuvre des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité destinés à favoriser la participation locale aux activités de promotion de l'état de droit et à l'action de la Police nationale haïtienne. Ces projets seront axés sur les questions de promotion de l'état de droit, tant dans le système pénitentiaire que dans la police et l'appareil judiciaire, et ils viseront à sensibiliser les communautés et à les encourager au dialogue grâce à des campagnes de sensibilisation, notamment dans le cadre des réunions entre élus et citoyens, des débats et des ateliers organisés dans les régions sensibles d'Haïti. Ils contribueront à sensibiliser les populations locales sur les principales initiatives de réforme et à faire en sorte que leurs préoccupations et leurs besoins concernant les questions socioéconomiques et de sécurité soient placés au premier plan des débats politiques.

52. Une mission d'évaluation des besoins électoraux de l'ONU, déployée à Haïti du 29 mai au 2 juin, a formulé des recommandations sur l'organisation des élections et proposé que l'Organisation puisse éventuellement y apporter un appui. La mission a indiqué qu'il était essentiel que l'ONU poursuive son assistance électorale

et que celle-ci soit adaptée au contexte actuel de transition, afin de maintenir et de consolider les acquis engrangés pendant plus de 13 ans d'appui de la MINUSTAH à Haïti. Elle a recommandé que la MINUJUSTH continue d'accompagner, dans le cadre de l'état de droit et de son mandat de bons offices, la réforme des institutions électorales qui vise la création d'un conseil électoral permanent et la mise en forme définitive du cadre juridique des élections. Les deux prochaines années, durant lesquelles aucune élection n'est prévue, constituent un moment propice pour régler ces questions essentielles. Dans le cadre actuel de la planification de la transition, tout appui technique futur aux processus électoraux devra être apporté par l'équipe de pays des Nations Unies.

C. Stratégie politique

53. Les enseignements tirés de l'action de la MINUSTAH sur la question de l'état de droit au cours des 13 dernières années ont mis en lumière la nécessité d'instaurer des liens étroits entre les stratégies politiques des Nations Unies et le soutien aux réformes axées sur l'état de droit si l'on veut obtenir des résultats dans ce domaine. À cet égard, et compte tenu de la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix relative à la primauté du politique dans le maintien de la paix, les stratégies politiques et opérationnelles de la Mission sont intimement liées en un ensemble réunissant le mandat relatif aux affaires politiques et aux bons offices et les efforts d'appui direct au mandat relatif à l'état de droit et aux droits de l'homme. À cette fin, la structure fonctionnelle de la Mission sera recentrée sur un pilier réunissant les affaires politiques et l'état de droit et travaillant en étroite collaboration avec aussi bien le pilier police que celui relatif aux droits de l'homme, permettant ainsi d'assurer un niveau adéquat de synergie et de vision stratégique commune et de maximiser les effets d'une présence relativement légère.

54. Dans la quête de ces objectifs stratégiques et autres, la MINUJUSTH, par l'entremise de sa direction politique, usera de ses bons offices auprès des pouvoirs tant exécutif que législatif. Afin d'amplifier sa capacité de peser sur les décisions politiques au-delà de la capitale, la Mission jouera à la fois un rôle d'alerte rapide et de suivi et un rôle de sensibilisation et de plaidoyer politiques auprès des secteurs clefs de la société et des décideurs locaux à l'échelon régional. Ces objectifs seront réalisés grâce au déploiement mobile hebdomadaire d'experts couvrant les domaines politique, judiciaire, correctionnel et relatif aux droits de l'homme dans les neuf régions extérieures à Port-au-Prince, ainsi que par le recours aux programmes coordonnés de promotion et de sensibilisation qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la violence de proximité.

55. Le succès de la MINUJUSTH sera dans une large mesure fonction de la capacité de la Mission à instaurer rapidement avec le Gouvernement une relation de partenariat, de compréhension mutuelle et de coopération sur les difficultés qu'il faudra surmonter en priorité dans le pays. La planification de la MINUJUSTH procédait jusqu'ici d'une vision partagée avec les principaux partenaires gouvernementaux dans les domaines couverts par son mandat. Toutefois, les directions tant de la MINUSTAH que de la MINUJUSTH s'emploieront à maintenir cet engagement à continuer de préciser ces priorités dans les mois qui viennent, ainsi que l'engagement du Gouvernement à continuer de soutenir la réalisation de ces priorités. À cet égard, il appartiendra à mon Représentant spécial pour la MINUJUSTH, une fois qu'il aura été nommé, d'engager avec le Gouvernement des discussions sur la possibilité d'établir un cadre de coopération sur des priorités et des responsabilités mutuelles, qui devrait être également étroitement lié à

l'identification d'indicateurs de référence applicables à la réalisation du mandat de la Mission.

D. Questions relatives à la présence et à l'appui de la Mission

56. L'empreinte de la MINUJUSTH sera considérablement moindre que celle de la MINUSTAH, vu la diminution de plus de 75 % de son effectif civil. Toutes les composantes civiles – organiques, d'appui et de sécurité comprises – seront basées à Port-au-Prince et dotées des moyens de mobilité nécessaires pour pourvoir aux besoins dans les régions. Conformément à la stratégie en matière de ressources humaines, le personnel civil recruté sur le plan international sera sélectionné à partir de fichiers et une procédure concurrentielle similaire de recrutement du personnel civil recruté sur le plan national pour la MINUJUSTH s'effectue en trois vagues, dont la première, visant le personnel de direction, est en cours.

57. La composante Police de la MINUJUSTH sera prête et opérationnelle le 16 octobre 2017, grâce à une réduction et une reconfiguration de la composante police de la MINUSTAH qui sont déjà en cours. Les 295 agents de police individuels et un certain nombre d'experts de la police civile recrutés sur contrat partageront 17 des locaux de la Police nationale haïtienne, dans la capitale et 10 de ses quartiers généraux administratifs régionaux. Sur les sept unités de police constituées, dont une intégrant des unités d'intervention rapprochée, trois seront basées à Port-au-Prince (région Ouest), et les quatre autres dans les régions du Nord, d'Artibonite, de Nippes et de Grand'Anse.

58. Le concept des opérations prévu pour la police de la MINUJUSTH implique la nécessité d'une mobilité aérienne et terrestre afin que les unités de police constituées et d'intervention rapprochée puissent se déployer rapidement à partir de leurs cinq sites pour soutenir les opérations de la Police nationale haïtienne et protéger les civils dans l'ensemble du pays, ainsi que le personnel et les avoirs des Nations Unies. Un processus d'achats inauguré en mai en vue du déploiement de deux hélicoptères commerciaux permettra d'éviter des déficits de capacité aérienne après le départ des moyens militaires aériens de la MINUSTAH à la mi-août. Il demeure possible de conserver ces hélicoptères commerciaux à la MINUJUSTH mais le Département des opérations de maintien de la paix a également adressé aux États Membres des demandes de fourniture d'hélicoptères de la police, qui ne sont pas limités en matière de transport de certains matériels de contrôle des foules à utiliser dans les situations d'urgence.

59. Le Département de la sûreté et de la sécurité collabore avec le responsable désigné et l'équipe des pays des Nations Unies pour la reconfiguration structurelle du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en Haïti. Étant donné le nombre plus faible de sites et d'effectifs en tenue à l'échelle de tous les pays, une approche plus centralisée est en cours de conception. À cet égard, un soutien accru du pays hôte en matière de sécurité est sollicité pour permettre aux Nations Unies de mener leurs activités dans tout le pays, en particulier dans les zones et régions où le déploiement des unités de police constituées de la MINUJUSTH pour assurer la protection du personnel des Nations Unies pourrait rencontrer des difficultés logistiques.

V. Déontologie et discipline

60. La MINUSTAH a renforcé l'Équipe spéciale de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en élaborant une stratégie de communication avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

afin de mettre le public au courant des normes de comportement des Nations Unies. Elle a également renforcé la coordination avec ses partenaires afin de recenser les ressources nécessaires pour apporter une aide aux victimes d'actes répréhensibles et elle organise des réunions avec la population locale pour l'informer sur les procédures de dépôt de plainte et les mesures à prendre pour protéger les victimes et les membres de leur famille.

VI. Aspects financiers

61. L'Assemblée générale, par sa résolution 71/303, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant n'excédant pas 90 millions de dollars pour le maintien de la Mission au cours de la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2017.

62. À la date du 6 juillet 2017, les contributions mises en recouvrement non réglées au Compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix au titre de la MINUSTAH se montaient à 56,7 millions de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement mais non réglées à cette même date pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se montait à 1 462,6 millions de dollars.

63. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017, conformément à l'échéancier trimestriel.

VII. Observations

64. À l'issue de l'installation du Gouvernement et de pratiquement tous les responsables élus au suffrage direct à tous les échelons du système de gouvernance haïtien, et passé les 100 premiers jours au pouvoir de la nouvelle administration, Haïti semble avoir entamé d'un pas régulier sa marche vers la stabilité institutionnelle et politique. Je suis encouragé par l'adoption par le Gouvernement d'une feuille de route qui met l'accent sur le principe de responsabilité et la transparence et déclare dans le même temps la guerre à la corruption. Je me félicite aussi de l'adoption d'un programme législatif conjoint par les pouvoirs exécutif et législatif. Les conditions d'un renforcement de la collaboration constructive entre ces deux pouvoirs sont donc en place, ce qui est nécessaire à la mise en œuvre d'un ambitieux programme de réformes tel que l'a souligné le Président Moïse.

65. La création d'une commission parlementaire spéciale chargée d'analyser la Constitution pourrait servir de cadre aux efforts visant à favoriser la poursuite des progrès dans le pays. J'encourage de nouveau le Président Moïse à faire progresser le dialogue national largement ouvert qu'il a annoncé cette année et dont l'objectif est de forger une vision commune sur les priorités de la réforme qui permettrait de surmonter les difficultés socioéconomiques et politiques les plus pressantes. J'encourage aussi à inclure dans ce programme la réforme électorale afin de renforcer encore plus la capacité nationale à administrer et gérer les élections en Haïti, sans recourir à l'aide internationale.

66. Il est désormais essentiel pour un surcroît de consolidation de la démocratie et la poursuite du développement en Haïti que l'indépendance du troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, soit pleinement rétablie et assurée. J'engage donc les autorités nationales compétentes à prendre rapidement des mesures en vue de pourvoir les

postes clefs vacants dans la magistrature selon des processus de sélection indépendants et fondés sur le mérite. J'appelle aussi l'attention sur la nécessité toujours réelle de prendre des mesures propres à réduire la vulnérabilité des femmes et à garantir leur participation effective à la prise des décisions. Je me félicite en outre de voir que le Gouvernement continue de juger prioritaire le développement institutionnel de la Police nationale, qui devrait s'accompagner de l'affectation de ressources financières suffisantes et de la mise en œuvre de la stratégie récemment énoncée de développement de la Police nationale haïtienne pour la période 2017-2021.

67. Des progrès concrets dans le domaine de l'état de droit sont d'une importance capitale pour la création de conditions propices à l'investissement privé, si vital pour inverser les tendances économiques récessionnistes. Il importe que tous les acteurs, y compris l'État, les partis politiques, le secteur privé et la société civile, aident à désamorcer les tensions sociales et oeuvrent de concert pour susciter un progrès socio-économique qui réponde aux attentes de la population haïtienne.

68. Tout en notant que le mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti n'a pas été prorogé, je me félicite de la collaboration qu'Haïti continue d'entretenir avec d'autres mécanismes internationaux tels que les organes conventionnels et les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales. J'exhorte le Gouvernement, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et la société civile à poursuivre leur coopération avec la composante des droits de l'homme de la MINUJUSTH en vue de mieux assurer la promotion et la protection de droits en Haïti.

69. J'estime encourageantes les informations faisant état d'une réduction du nombre des cas de choléra et de décès en résultant alors même que les effets de l'ouragan Matthew en 2016 auraient pu avoir des conséquences dévastatrices. Il est essentiel que nos efforts conjoints avec le Gouvernement haïtien en vue d'endiguer et de contenir l'épidémie ne se relâchent pas et bénéficient d'un financement suffisant. À cette fin, j'ai nommé Josette Sheeran (États-Unis) Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti chargée de veiller à la pleine mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti et d'appuyer les efforts nationaux axés sur la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 d'Haïti.

70. La MINUSTAH, tout en procédant à une réduction progressive, n'a pas relâché ses efforts axés sur la mise en œuvre d'aspects capitaux de son mandat au cours de ces derniers mois. Je félicite tous les membres du personnel de la Mission, recrutés au plan national ou international, qui sont résolument attachés à la mise en œuvre réussie de ses priorités, notamment par le biais d'une transition responsable, jusqu'aux derniers jours de son mandat. Je me réjouis également de voir que la transition en matière de sécurité, par la réduction progressive de la composante police et le départ des unités militaires de la MINUSTAH s'est jusqu'ici déroulée sans accroc, renforçant ainsi l'idée qu'Haïti est prête à affronter les difficultés qui menacent sa situation certes stable mais encore fragile en matière de sécurité sans une présence militaire. Nonobstant ces progrès, les sept unités de police constituées qui resteront dans la MINUJUSTH seront entraînées à fournir un appui opérationnel à la Police nationale haïtienne jusqu'à ce que celle-ci franchisse un certain nombre d'étapes clefs supplémentaires dans son développement institutionnel.

71. La planification pour la MINUJUSTH correspond à l'horizon de deux ans prévu pour l'achèvement de la phase maintien de la paix de l'engagement des Nations Unies en Haïti prévue dans la résolution 2350 (2017). À ce titre, elle fixe pour la MINUJUSTH des objectifs ciblés mais réalistes s'agissant de son rôle dans le renforcement de l'état de droit et de la police et les droits de l'homme en Haïti,

compte tenu du lien entre les carences dans ces domaines et la résurgence de l'instabilité dans le pays au fil des années. Parallèlement, elle prévoit une stratégie de transition par étapes dans laquelle l'équipe des pays assumera progressivement les tâches résiduelles de consolidation de la paix et les acteurs locaux assumeront progressivement la responsabilité dans les domaines dont le maintien de la paix se désengagera, dans le droit-fil de la stratégie de transition entre la MINUSTAH et l'équipe des pays. Il faudrait pour cela que les partenaires bilatéraux d'Haïti accroissent et optimisent eux aussi leur appui pour faire en sorte que les lacunes en matière de ressources ou de compétences dans le processus de mise en œuvre de cette transition soient bien comblées.

72. La MINUJUSTH s'emploiera à maximiser son influence politique et ses bons offices en vue d'accroître l'efficacité de ses interventions ciblées dans les domaines de la justice, de la police, des institutions correctionnelles et des droits de l'homme. Il est à espérer que cette nouvelle approche, consistant à relier étroitement la compétence technique et l'engagement politique, ouvrira l'espace politique nécessaire aux réformes, dans des domaines où les intérêts politiques ont retardé les progrès dans tous les aspects du mandat de la MINUSTAH. Les opérations de la MINUJUSTH sont aussi conçues pour assurer le maximum de synergies entre les différents domaines fonctionnels, par-delà les séparations entre les différentes composantes de la Mission, le but étant l'adoption d'une vision stratégique globale.

73. Étant donné l'état d'avancement des travaux de planification déjà entrepris pour créer la nouvelle Mission, je suis sûr que la MINUJUSTH sera opérationnelle le 16 octobre 2017, date de début de son mandat. Dans l'intervalle, l'ONU continuera d'associer les parties prenantes haïtiennes et autres parties au développement et au perfectionnement du concept de la Mission, à l'instauration de synergies appropriées et à la mise en concordance des efforts de tous. J'invite donc les parties prenantes haïtiennes à renforcer leur collaboration avec la direction de la MINUSTAH et l'équipe préparatoire de la MINUJUSTH pour parvenir à une vision conjointe et coordonnée des priorités et objectifs de la Mission et de la présence des Nations Unies en général, s'agissant surtout de la réforme de l'état de droit, et établir une feuille de route commune pour leur réalisation. Le programme de réformes d'Haïti ne saurait se réaliser sans que les interlocuteurs haïtiens n'en assument résolument la maîtrise et ne prennent les mesures voulues pour opérer un changement effectif.

74. Dans le même ordre d'idée, je me félicite du soutien apporté par le Conseil de sécurité, au cours de la récente visite qu'il a effectuée du 22 aux 24 juin en Haïti, qui a souligné le fort degré d'engagement de la communauté internationale à l'endroit d'Haïti, de son gouvernement et de son peuple et a également mis en évidence l'engagement de l'ONU en faveur de la stabilité et du développement d'Haïti et du renforcement de ses institutions dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme. Cette visite a également permis aux homologues gouvernementaux et aux interlocuteurs de la société civile et du secteur privé l'occasion d'exposer leurs préoccupations et leurs attentes concernant la configuration de la présence des Nations Unies et la transition vers la MINUJUSTH.

75. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale en Haïti, Sandra Honoré, pour ses précieuses contributions à la stabilité dans ce pays, ainsi qu'à tous les membres du personnel civil ou en tenue de la MINUSTAH qui vont rester en Haïti ou sont en partance, pour leur attachement sans faille à la réalisation du mandat de la Mission. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires qui continuent de coopérer étroitement avec la MINUSTAH pendant son retrait et qui se préparent à assumer un rôle accru dans la phase suivante de l'engagement des Nations Unies en Haïti.

Annexe I

Composition et effectifs de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 16 juin 2017

	Policiers des Nations Unies		*Unités de police constituées*	
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Allemagne	1	2		
Argentine		9		
Bangladesh	1	18	81	218
Bénin		32		
Brésil		2		
Burkina Faso	1	25		
Cameroun	9	5		
Canada	8	50		
Chili		2		
Colombie	7	30		
Djibouti		5		
El Salvador	2	25		
États-Unis d'Amérique	2	13		
Éthiopie		8		
Fédération de Russie	1	8		
France		1		
Ghana	1	9		
Guinée		4		
Inde		12		440
Indonésie	5	8		
Jordanie		33		318
Madagascar	5	31		
Mali	2	36		
Népal		17	13	127
Niger	9	69		
Nigéria	1	2		
Norvège	3	3		
Pakistan				140
Philippines	1	11		
Portugal		1		
Roumanie	1	13		
Rwanda	1	9	21	139
Sénégal		14	14	143
Serbie		4		
Slovaquie	1	5		
Suède	5	5		
Tchad		2		

Pays	Policiers des Nations Unies		Unités de police constituées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Togo	21	9		
Tunisie		11		
Turquie		17		
Uruguay		4		
Yémen		2		
Total	**88**	**566**	**129**	**1 525**
		654		**1 654**
				2 308

Annexe II

Pays fournisseurs de personnel militaire et de contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 28 juin 2017

	Officiers d'état-major		*Militaires*		
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	**Total**
Argentine		6	25	41	**72**
Bangladesh		2	2	108	**112**
Brésil[a]		9	19	951	**979**
Canada	1	5			**6**
Chili		3	4	50	**57**
El Salvador				1	**1**
Équateur		1			**1**
États-Unis d'Amérique		3			**3**
Guatemala		2		4	**6**
Jordanie		3			**3**
Mexique		1			**1**
Népal		3			**3**
Paraguay		1	5	77	**83**
Pérou		3			**3**
Philippines		2	14	121	**137**
Sri Lanka		3			**3**
Uruguay		6			**6**
Total	**1**	**53**	**69**	**1 353**	**1 476**

[a] Le commandant de la Force est employé au titre d'un contrat de l'ONU et n'apparaît donc pas ici.

Carte



MINUSTAH
July 2017
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Departmental boundary
National capital
Departmental capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
CUBA
DOMINICAN REPUBLIC
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
HAITI
NORD - OUEST
NORD
NORD - EST
ARTIBONITE
CENTRE
OUEST
SUD - EST
SUD
NIPPES
GRANDE - ANSE
PORT-AU-PRINCE
Cap-Haïtien
Port-de-Paix
Gonaïves
Hinche
Jérémie
Les Cayes
Jacmel
Miragoâne
FPU PAKISTAN
FPU NEPAL
FPU INDIA 3
FPU RWANDA
FPU BANGLADESH 3
HQ MINUSTAH
BRAZIL
HQ PHILIPPINES
BANGLADESH
CHILE
PARAGUAY
BRAZIL
ARGENTINA
MP GUATEMALA
FPU JORDAN 1
FPU JORDAN 2
FPU JORDAN (SWAT)
FPU BANGLADESH 2
FPU INDIA 1
FPU INDIA 2
FPU SENEGAL
Canal de la Tortue
Canal de Saint-Marc
Canal de la Gonâve
Map No. 4224 Rev. 49 UNITED NATIONS
July 2017
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)